ART. 20 N° 847

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 -  $(N^{\circ} 4072)$ 

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 847

présenté par M. Bapt

#### **ARTICLE 20**

Après l'alinéa 48, insérer l'alinéa suivant :

« 15° bis Après la référence : « L. 862-4 », la fin de l'article L. 862-3 est supprimée. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

### Amendement de conséquence

Le Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie ne percevant plus à l'avenir sa fraction de droit de consommation sur le tabac, il est nécessaire d'en supprimer toute référence dans le code.